

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 17 octobre 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	11 octobre 2022	11 octobre 2022
23	17	17 + 3		

## Délibération 2022\_09\_05 : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

**Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.**

**Membres absents non représentés : Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.**

**Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Mme YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à M. MALTERRE), Sébastien SANTOLINI (donne pouvoir à Martine LLEU)**

**Secrétaire de séance : Claude RAVON**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-8,

**Vu** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**Vu** la délibération n°06072020.048 du Conseil Municipal du 6 juillet 2020 portant sur l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal,

**Vu** la délibération n°10052021.025 du Conseil Municipal du 10 mai 2021 portant sur la modification de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et a modifié les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes et qu'à ce titre, des modifications du règlement intérieur sont à prévoir ainsi que quelques ajustements.

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur (projet annexé à la délibération)

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 3 voix contre (M. Kamp et M. Malterre – porteur 1 pouvoir)**

- **donne** acte au rapporteur des explications entendues,
- **décide** d'adopter le règlement intérieur tel que présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20221017 – 2022_09_05 _____ -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>21</u> / 10 / 2022
Rendu exécutoire le <u>21</u> / 10 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 20 octobre 2022.

Le Maire,

Walter GARCIA